

Conseil de Quartier « Montbernier et ses Coteaux »

Patrice Vesin – Président

Jean Louis Regairaz – Vice-Président

Objet : Circulation rue de Bellerive et route de Demptézieu

Bourgoin-Jallieu le 24 février 2016

Messieurs,

Au cours de l'année 2015 vous avez attiré notre attention ainsi que celle de nos élus sur la densité de la circulation rue de Bellerive et route de Demptézieu et les risques que font courir certains usagers aux riverains du fait des vitesses excessives trop souvent constatées.

Nous souhaitons vous informer des différentes actions réalisées à ce jour ou à venir, actions destinées à répondre à terme, nous l'espérons, à vos attentes.

Un radar pédagogique et de comptage a été installé rue de Bellerive sur une période de 35 jours, du 14 janvier au 18 février 2016.

Nous n'avons pas été consulté sur son emplacement qui reste, comme certains d'entre vous nous l'on déjà fait remarqué, très discutable (l'endroit n'étant pas celui où les véhicules roulent le plus vite). Néanmoins les résultats sont les suivants :

- Nombre de véhicules dans les deux sens : 60704 soit 1734 véhicules /Jour
- Vitesse moyenne (sens montée et descente) : 47 km/h
- 85% des véhicules roulent à une vitesse < 53 km/h
- Vitesse maxi enregistrée : 88 km/h (dans le sens de la descente)
- Véhicules qui descendent la rue de Bellerive :
 - ✓ 73% des véhicules circulent à V<50km/h
 - ✓ 85% circulent à V< 53km/h
 - ✓ 13% circulent à 53km/h <Vitesse< 61km/h
 - ✓ 2% circulent à 61km/h < Vitesse < 88km/h

- Véhicules qui montent la rue de Bellerive :
 - ✓ 65% des véhicules circulent à $V < 50 \text{ km/h}$
 - ✓ 79% circulent à $V < 53 \text{ km/h}$
 - ✓ 19% circulent à $53 \text{ km/h} < \text{Vitesse} < 64 \text{ km/h}$
 - ✓ 2% circulent à $64 \text{ km/h} < \text{Vitesse} < 81 \text{ km/h}$

Parallèlement, la Municipalité vient de nous faire parvenir une proposition d'implantation de 3 écluses route de Demptézieu associée à une limitation de vitesse à 30 km/h destinées à ralentir les véhicules, proposition que nous avons acceptée. Un test avec des plastiblocs est envisagé en fin de période hivernale. Si ce test répond à nos attentes, le dispositif sera rendu pérenne lors d'une prochaine réfection de la chaussée.



Enfin, dans le cadre d'une étude plus globale sur l'aménagement de l'entrée de ville, au niveau du Chemin Ste Catherine, une enveloppe de 20K€ est prévue, enveloppe destinée à élaborer un projet d'aménagement de ce carrefour. Parallèlement, l'aménagement de la voie de contournement de la D522 devrait contribuer à délester notablement l'entrée de ville par Montbernier et par là, réduire le trafic rue de Bellerive.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de ce dossier.

Recevez, Messieurs, nos sincères salutations.

Patrice Vesin

Jean Louis Regairaz